



PROVINCE DE QUÉBEC
CANTON DE WENTWORTH

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par la modification de certains règlements d'urbanisme de la municipalité du Canton de Wentworth

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 9 juillet 2012, le conseil a adopté **les projets de règlements** suivants qui visent plusieurs dispositions (usages, normes, construction, etc.) :
 - a) Projet de règlement numéro 100-1-2012 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme révisé numéro 100;
 - b) Premier projet de règlement numéro 102-1-2012 modifiant le règlement de zonage numéro 102;
 - c) Premier projet de règlement numéro 103-1-2012 modifiant le règlement de lotissement numéro 103;
 - d) Projet de règlement numéro 93-1-2012 modifiant le règlement de construction numéro 93;
 - e) Projet de règlement numéro 101-1-2012 modifiant le règlement sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 101;
 - f) Projet de règlement numéro 94-1-2012 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 94;
 - g) Premier projet de règlement numéro 104-1-2012 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 104;

2. Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le **28 juillet 2012, à 9h00**, au Centre communautaire Wentworth, 86 chemin Louisa, Wentworth, QC. L'objet de l'assemblée est d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur les projets de règlement. Au cours de cette assemblée publique, les projets de règlement seront expliqués et de même que les conséquences de leur adoption;
3. Les premiers projets de règlement modifiant le règlement de zonage, le règlement de lotissement et le règlement sur les usages conditionnels contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire dont la majorité des dispositions s'appliquent à l'ensemble du territoire;
4. Les projets de règlement peuvent être consultés à l'Hôtel de Ville, situé au 114, chemin Louisa, entre 9h00 et 16h00, du lundi au vendredi ou sur le site web municipalité www.wentworth.ca;
5. Conformément à la loi, voici le résumé des modifications proposées au projet de règlement modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme :
 - Les usages autorisés ou prohibés à même les affectations rurale, villégiature faible densité et villégiature très faible densité;
 - Le remplacement du plan relatif aux secteurs montagneux.

Donné à Wentworth, le 13 juillet 2012.

Paula Knudsen, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière